

ASSOCIATION DES COOPERATEURS SALESIENS

LA SOLIDARITE FINANCIERE

LETTRE - DOCUMENT DU CONSULTEUR MONDIAL ADMINISTRATEUR ADRESSEE AUX RESPONSABLES DE L'ASSOCIATION

octobre 1996

SOLIDARITE FINANCIERE

DES REACTIONS DE LA CONSULTE MONDIALE

AUX INDICATIONS DU CONSULTEUR MONDIAL ADMINISTRATEUR

A l'attention des :

Coordinateurs provinciaux,
Administrateurs provinciaux,
Délégués et Déléguées provinciaux,
Conseillers provinciaux,
et, pour information, aux:
Consulteurs Mondiaux,
Responsables des Conférences Nationales.

Très chers Responsables,
au cours de notre dernière réunion de la Consultation mondiale nous avons réfléchi longtemps sur le problème de la solidarité financière et nous avons jugé nécessaire de vous impliquer dans ces réflexions. Il est indiscutable que notre Association a besoin de se soutenir financièrement: aucune organisation ne peut subsister sans un certain autofinancement. Il s'agit donc de voir comment commencer à résoudre ce problème afin que l'Association fonctionne au niveau mondial.

Le RVA nous présente une Association qui dépasse les frontières provinciales et nationales. Par la constitution de la Consultation mondiale et du Secrétariat exécutif central, elle prend soin de la dimension mondiale, fait circuler l'information par la revue "Cooperatores" et publie des ouvrages de formation de base, à savoir: le "Commentaire officiel du RVA" (1990), le "Manuel pour les Responsables" (1994) et les "Lignes directrices pour la formation" (1996). En outre la Consultation mondiale est parfois représentée à des Congrès nationaux ou régionaux par la présence du Coordinateur général ou des Consulteurs, et elle-même organise des congrès, comme les congrès régionaux de 1993-94 et le congrès du centenaire de Bologne de 1995. Les réunions plénières de la

Consulte - avec les représentants des différentes Régions - ont lieu tous les deux ans, afin d'orienter et d'animer l'Association selon les diverses exigences.

Quelqu'un pourrait objecter: "Mais nous n'avons pas besoin de la Consulte!". Cela peut être vrai, mais il s'agit certainement d'un regard étroit qui ne tient pas compte de la dimension mondiale de l'Association. C'est pourquoi la Consulte, réunie du 23 au 30 juillet à la maison générale de Rome, a réfléchi sur le problème financier comme condition nécessaire pour le bon fonctionnement de l'Association à tous les niveaux. Nous sommes convaincus que, au-delà de toutes les techniques d'autofinancement, ce qui soutient l'Association, c'est de se sentir partie prenante pour une mission apostolique auprès de la jeunesse et du peuple.

Le nouveau Consulteur mondial administrateur, Oliviero Zoli, a voulu recueillir toutes les idées apparues au cours de la Consulte pour les présenter à tous les administrateurs provinciaux. Elles feront l'objet d'une analyse spécifique au sein de leur Conseil provincial dont les réflexions seront communiquées aux administrateurs des Conseils locaux. Il faudra arriver à un projet provincial afin de créer une mentalité correcte dans chaque Centre de la Province.

Les Consulteurs mondiaux

PREMIERE PARTIE

REFLEXIONS

«Le sens de l'appartenance et de la coresponsabilité comprend aussi concrètement le domaine économique. Chaque Coopérateur soutient l'Association par de libres contributions...» (Art. 21 RVA).

1. PARTAGE DES BIENS ET SOLIDARITE

- 1.1. Il est indispensable qu'un discours sur l'aspect financier soit proposé et accueilli par un coeur qui aime, et qui aime ce qu'il croit. Nous ne voulons pas faire de froids raisonnements, mais, puisque nous aimons notre Association, nous voulons prendre son bien à coeur. Nous sommes contents d'appartenir à une Association qui compte trente mille membres dans le monde entier!
- 1.2. Au sein de l'Association, partager dans un style de famille un peu de ce que nous sommes ou de ce que nous avons, c'est se soutenir les uns les autres, parce que chacun est un don pour les autres. Cela implique que quelqu'un peut donner plus qu'un autre, ou bien prêter ses services plus qu'un autre, parce qu'il a plus de possibilités.
- 1.3. Le RVA dit: "Le Coopérateur ... en esprit de pauvreté évangélique, administre ses biens selon des critères de simplicité et de généreux partage; il refuse toute forme d'ostentation et il les envisage selon la perspective chrétienne du bien commun" (art. 12).
Notre contribution ne sera pas donc un motif d'ostentation, mais de générosité selon nos propres possibilités. Nous voulons que personne ne se prive du nécessaire, mais il est possible de se priver librement du superflu. Nous ne sommes que les administrateurs des dons reçus pour le bien de tous.
- 1.4. Parler d'autofinancement par des contributions libres, c'est-à-dire selon les possibilités de chacun, c'est se placer sur le versant de la spiritualité évangélique, avant de considérer l'aspect de l'organisation. Dieu est Amour et l'amour, nous disent saint Jacques et saint Jean, se révèle à travers les oeuvres (Jc 2, 18; 1Jn 4,20). La communion des biens est une manifestation de la "communion fraternelle" dont nous parle l'art. 19/1 du RVA; "N'ayant qu'un coeur et qu'une âme": Don Bosco lui-même aimait citer les Actes des Apôtres pour se référer aux Coopérateurs. L'unité de coeur et d'âme doit alimenter le désir de mettre en commun nos biens. Vivre la communion évangélique c'est partager nos biens à l'exemple des premiers chrétiens. Il s'agit de mettre en commun quelque chose pour permettre l'animation de l'Association.

2. PARTAGE ET SOLIDARITE DANS L'ASSOCIATION

- 2.1. Il ne suffit pas d'exprimer une solidarité enfermée dans l'étroit horizon du Centre ou de la Province. L'Association est une: du Centre le plus petit et perdu à celui qui est plus nombreux et mieux doté. La solidarité doit atteindre tous les niveaux, avec la conscience que certains Centres ont besoin eux-mêmes de notre aide.

Pour réaliser son activité, pour être “vivante”, l’Association a besoin de moyens; et ses moyens proviennent de la contribution de tous et de chaque Coopérateur.

- 2.2. Le soutien financier est comme la lymphe qui doit circuler des Centres jusqu’à la Consulte mondiale: les niveaux provincial, national et mondial ne peuvent subsister sans l’aide des Centres. Certainement il n’est pas exclu que les niveaux supérieurs puissent avoir des activités d’autofinancement.
- 2.3. L’autofinancement se justifie par le fait que chaque Coopérateur prend à coeur la vitalité de sa propre Association. Si cela n’est pas vrai, le discours est terminé. Mais si c’est vrai, alors parler de libres contributions signifie supposer une communion à tous les niveaux dans l’Association: en ce cas l’autofinancement peut être considéré comme un thermomètre pour mesurer, non pas “les gains d’une entreprise”, mais l’amour des Coopérateurs pour leur Association.
- 2.4. La solidarité est aujourd’hui le nouveau nom du développement. Nous en sommes convaincus et nous voulons la proposer d’abord à notre Association. Une façon de considérer le partage dans l’Association est de nous mettre nous-mêmes à la disposition des besoins de l’Association à partir de nos qualités personnelles, professionnelles et matérielles. Par exemple il est souhaitable que les Coopérateurs donnent leur compétence dans des secteurs particuliers d’étude, de recherche, de technique, d’art, de capacité administrative, sociale, politique... Coopérateurs experts dans le secteur graphique et typographique qui assument la réalisation de publications de l’Association... Coopérateurs insérés dans le secteur du commerce qui vendent sans but lucratif des matériaux utiles pour l’Association ... etc.
- 2.5. Réaliser l’autofinancement veut dire concrétiser la solidarité, en tenant compte qu’il y a des Centres plus riches et des Centres plus pauvres. Partager nos biens signifie aussi mettre en pratique la doctrine sociale de l’Eglise à propos de la destination universelle des biens de la terre. La première redistribution que nous voulons faire concerne précisément notre Association. Les problèmes des injustices sociales, du Nord et du Sud du monde, peuvent avoir une solution chrétienne à partir de notre Association!
Chacun devrait affirmer avec décision: **“MOI, JE DOIS PRENDRE EN CHARGE L’ASSOCIATION ET SON BON FONCTIONNEMENT”**.
- 2.6. On dit que nous, les Coopérateurs, nous sommes généreux, parfois même très généreux. C’est très beau. Mais nous nous demandons pourquoi nous ne sommes pas généreux en faveur de notre Association? La réponse serait peut-être que nous ne réfléchissons pas ou que nous ne voyons pas tout ce que fait l’Association pour chaque Coopérateur par ses activités de formation, de spiritualité et de soutien apostolique.
- 2.7. Il est important à ce sujet que les Responsables montrent ce qu’on est en train de faire dans les Conseils aux divers niveaux, et avec quels frais; et qu’ils expliquent aussi ce qu’on voudrait faire, mais qu’on ne peut malheureusement pas réaliser faute de moyens financiers. Les Responsables ne doivent pas seulement demander - parce qu’il faut demander - mais ils doivent motiver leurs demandes par la présentation des buts apostoliques, des besoins et des oeuvres à réaliser grâce au soutien financier.

2.8. Tel Coopérateur pourrait objecter qu'il donne déjà beaucoup d'argent pour ceux qui souffrent, pour les nécessiteux, pour les missionnaires ... C'est admirable. Mais il faut considérer les buts de notre Association répandue dans le monde entier: quand nous donnons notre contribution à l'Association nous aidons aussi les Coopérateurs du tiers monde et qui rencontrent des très grandes difficultés dans leur engagement d'évangélisation et de promotion humaine des jeunes. Nous travaillons en faveur des jeunes et ce que nous demandons, nous le demandons pour eux, de la même façon de tant de prêtres missionnaires. Nous devons nous demander, peut-être, si nous sommes convaincus que notre Association a une mission à accomplir. C'est-à-dire si nous sommes convaincus que notre Association est missionnaire.

Nous sentons-nous faire partie de cette Association qui fait des efforts énormes pour préparer et aider des Coopérateurs qui sont en première ligne sur la frontière de l'évangélisation? Cette conscience est la mesure de notre sens d'appartenance à l'Association et, par conséquent, de notre générosité.

3. SOLIDARITE, UNE VOIE VERS UNE AUTONOMIE AUTHENTIQUE

3.1. Nous devons constater aussi un autre fait qui touche notre fierté de laïcs. L'autonomie de l'Association au sein de la Famille salésienne exige qu'il y ait un autofinancement efficace. Dans nos activités, nous ne pouvons pas dépendre de façon infantile des salésiens ni d'autres aides extérieures, même si cela peut arriver par voie extraordinaire.

3.2. Pour que l'Association fonctionne, qu'il y ait de l'animation, et que des activités de développement pour l'Association et les personnes puissent s'organiser, il faut des frais qui doivent être couverts par la contribution généreuse de chacun.
Par exemple: le document qui vient de sortir "LIGNES DIRECTRICES POUR LA FORMATION", si attendu par l'Association tout entière, est le fruit de nombreuses journées de réflexion, de voyages, de consultations, jusqu'à sa dernière révision et à son approbation par la Consulte mondiale qui a travaillé dans ce but pendant près d'une semaine. Si nous considérons qu'une rencontre de la Consulte coûte à l'Association près de trente millions de liras, nous pouvons nous rendre compte à combien ce document peut revenir.

3.3. Les derniers bilans mondiaux nous font réfléchir: il n'est pas admissible que certains Conseils Provinciaux, depuis plusieurs années, ne donnent aucune contribution pour les activités de la Consulte mondiale. Nous disons: si la situation financière est vraiment si grave, il faudrait s'efforcer d'envoyer un dollar au moins (c'est une façon de parler), mais ce qui est important est que ce dollar soit envoyé. Cela fera comprendre le désir de répondre aux nécessités de l'Association, même si à présent on n'a pas de possibilités suffisantes. Rappelons-nous que "personne n'est si pauvre qu'il n'ait rien à donner". L'aspect financier est vital pour notre Association: si cette solidarité existe, tant d'oeuvres peuvent se développer, et ce sera pour le bien de bien des jeunes et pour la gloire de Dieu.

4. DON BOSCO PROMOTEUR DE SOLIDARITE

4.1. Nos racines salésiennes nous conduisent à Don Bosco qui, pour soutenir financièrement ses oeuvres innombrables, s'est confié à deux canaux:

- 1 . la Providence
- 2 . le soutien financier de nombreuses personnes.

Don Bosco nous enseigne avant tout que la Providence existe sûrement pour ceux qui deviennent providence pour les autres!

La Providence est aussi le fruit des efforts et des sacrifices que les individus et les Centres s'imposent pour le bien de l'Association.

En outre Don Bosco nous enseigne non seulement à donner avec générosité, comme la veuve de l'Évangile qui met ses deux pauvres piécettes dans le trésor du temple (Lc. 21,2), mais aussi à ne pas avoir peur de demander, parce que nous ne demandons pas pour nous-mêmes, mais pour faire du bien à ces jeunes que nous réussirons à approcher, avec compétence, avec formation, avec des moyens adéquats... Don Bosco ne s'est jamais senti gêné de demander. La phrase de l'Évangile "demandez et l'on vous donnera" (Mt 7,7) se réfère aussi aux biens matériels, surtout quand on demande pour le bien des autres.

Combien de témoignages on pourraient se donner à propos de Coopérateurs qui ont touché du doigt l'intervention de la Providence en faveur des jeunes!

4.2. De nos jours nous devons faire en sorte que notre service auprès des jeunes puisse obtenir des subventions publiques qui permettent à l'Association d'accomplir ce service de mieux en mieux.

4.3. Mais demander aux autres suppose qu'on a déjà donné du sien. C'est pourquoi: "Cher Coopérateur, donne ce que tu veux, donne ce que tu peux pour ton Association, mais ce qui est important, c'est que tu donnes".

Dans son Règlement, Don Bosco n'obligeait pas les Coopérateurs à donner de cotisation fixe, mais il demandait une offrande libre personnelle à l'occasion de chaque rencontre mensuelle ou bien annuelle.

5. L'AUTOFINANCEMENT EST A PRENDRE AU SERIEUX

5.1. L'autofinancement, en outre, se justifie par le fait que nous sommes une Association publique de fidèles pour laquelle le Code de Droit canonique prévoit une autonomie de gestion et une administration au nom de l'Église. L'autofinancement est donc prévu et est à prendre au sérieux.

5.2. D'autres Associations laïques ecclésiales demandent même une journée de salaire pour se soutenir; d'autres demandent 10% des recettes personnelles. Les associés d'autres Associations vendent des maisons pour donner le produit à leur propre Association. Peut-être n'en viendrons-nous jamais à faire de même, mais nous ne pouvons tant de même pas nous contenter de trop peu.

5.3. Nous devons tenir compte de ce que le Règlement de Vie Apostolique prévoit pour chaque Conseil une figure spécifique: l'Administrateur. Cela nous montre le caractère essentiel de cette tâche d'animation financière, qu'il faut remplir avec une sollicitude toujours orientée vers les buts de l'Association.

5.4. Si abondant ou rare qu'il soit, l'argent provenant de la générosité de tous (il pourrait s'appeler "l'argent des pauvres") est à administrer avec prudence et clarté, en informant périodiquement son Conseil et en présentant une fois par an un COMPTE RENDU FINANCIER transparent et précis, selon l'article 49/3 du RVA. A ce sujet nous ferons une proposition dans la deuxième partie de cette lettre.

- 5.5. L'aspect financier concerne donc la spiritualité (don sincère de soi, esprit de pauvreté, devoir de solidarité, charité), la formation (à partir de la formation initiale il faut se préparer à ce sens de la coresponsabilité), et l'organisation (pour vivre en tant qu'institution, l'Association a besoin d'une organisation technique qui comporte des frais importants). Ce sont toutes ces considérations qui justifient la nécessité de contribuer à l'autofinancement.
- 5.6. Et enfin: chaque Coopérateur donne librement (art. 21 RVA), généreusement (cela ne signifie pas automatiquement "donner beaucoup") et "selon ce qu'il a décidé dans son coeur ... car Dieu aime qui donne avec joie" (2 Co 9,7).

DEUXIEME PARTIE

LES BILANS DE L'ASSOCIATION: DES INSTRUMENTS DE SOLIDARITE

1. LA SIGNIFICATION DES BILANS

- 1.1. D'une part, les comptes rendus financiers à tous les niveaux sont indispensables pour être transparents dans l'usage de l'argent des Coopérateurs: c'est pourquoi le Conseil, à chaque niveau, doit approuver son compte rendu financier (RVA 49/3); de l'autre, les budgets sont utiles pour responsabiliser les Coopérateurs en ce qui concerne les exigences actuelles et les nécessités futures de l'Association. Cela comporte que, si chaque niveau supérieur (du niveau mondial au provincial) communique en temps voulu ses besoins pour l'année suivante, on est en mesure de donner une idée de la contribution que chaque Centre est invité à donner.
- 1.2. Faire connaître les bilans aux Coopérateurs selon les modalités opportunes signifie non seulement les responsabiliser, mais aussi renforcer l'esprit de famille et faire en sorte que celui qui donne, le fasse plus volontiers parce qu'il comprend les nécessités et l'usage qui se fait de l'argent offert!

2. COMMENT REDIGER LE "COMPTE RENDU FINANCIER" (art. 49/3)

- 2.1. Pour être plus clairs, nous vous présentons le schéma à suivre pour rédiger le compte rendu financier du Conseil, tant local que provincial.

COMPTE RENDU FINANCIER - BILAN (art. 49/3 RVA)

ANNEE SOLAIRE

CENTRE LOCAL DE PROVINCE.....

N. DE COOPERATEURS

(ou bien)

CONSEIL PROVINCIAL

N. DE CENTRES N. TOT. COOPERATEURS

VALEUR DU DOLLAR AU 31.12.=

	ENTREES	SORTIES
1. SOLIDARITE POUR L'ASSOCIATION
2. OEUVRE DU RECTEUR MAJEUR
3. ACTIVITES DE FORMATION
4. ACTIVITES APOSTOLIQUES
5. ANIMATION DE L'ASSOCIATION
6. OEUVRES DE CHARITE CHRETIENNE
7. PRESSE SALESIEENNE
8. MATERIELS DIVERS
9. GESTION TECHNIQUE
10. VARIA

MONTANT DE L'ANNEE EN COURS

RELIQUAT DE L'ANNEE PRECEDENTE

ETAT DE LA CAISSE AU 31.12.

Vu et approuvé par le Conseil en date du

Le Coordinateur

L'Administrateur

.....

.....

Le formulaire ci-dessus peut être imprimé en deux exemplaires distincts, un pour le Conseil local et un pour le Conseil provincial. Mais celui-ci seulement devra spécifier la valeur du dollar USA par rapport à la monnaie locale, pour uniformiser plus facilement tous les bilans des diverses parties du monde.

En ce qui concerne les voix du bilan (compte rendu), nous désirons qu'elles aient une signification le plus univoque, faisant confiance au bon sens de chaque Conseil, à savoir:

1. **SOLIDARITE POUR L'ASSOCIATION:** c'est la voix la plus importante des entrées. Il reviendra à l'Administrateur de subdiviser cette entrée selon les indications qui seront exposées plus loin, et d'utiliser le reste pour les besoins du propre Centre ou des activités au niveau provincial. Nous faisons remarquer que cette contribution de solidarité est spécifique, c'est-à-dire qu'elle ne comprend pas ce qu'un Coopérateur dépense personnellement pour acheter des livres, pour participer aux exercices spirituels, etc...
2. **OEUVRE DU RECTEUR MAJEUR:** dans cette voix le montant est le même pour l'entrée et pour la sortie. En effet tout ce qui est offert pour le Recteur majeur, est envoyé au Conseil provincial et de là à la Consulte mondiale avec la clause: "pour le Recteur Majeur".
3. **ACTIVITES DE FORMATION:** dans cette voix, comme en d'autres qui suivent, il est possible qu'il n'y ait pas d'entrées spécifiques, parce qu'on puise dans la voix "solidarité pour l'Association". Cependant il est opportun d'insérer ici les contributions que les Coopérateurs donnent pour des cours de formation, ou bien à l'occasion de conférences, journées de retraite, exercices spirituels... Dans la sortie, naturellement, on additionnera toutes les sorties pour organiser un cours, rembourser un relateur, payer une maison de spiritualité, etc.
4. **ACTIVITES APOSTOLIQUES:** il s'agit, pour la plupart, de sorties pour réaliser des activités avec les jeunes, des activités d'animation sur le territoire, des cours de catéchèse, etc... Il est clair que, s'il y a des contributions recueillies pour payer ces activités, elles doivent être considérées comme "entrées".
5. **ANIMATION DE L'ASSOCIATION:** cette voix implique les sorties pour soutenir les voyages, les rencontres, les journées d'étude etc. des Responsables.
6. **OEUVRES DE CHARITE CHRETIENNE:** il s'agit d'entrées et de sorties qui concernent le soutien concret pour des cas de nécessité humaine: les pauvretés de tout genre près ou loin de nous, les victimes de calamités naturelles, de guerres, les initiatives de solidarité proposées par la société civile, par l'Eglise ou d'autres institutions, et auxquelles les Coopérateurs veulent adhérer.
7. **PRESSE SALESIENNE:** il s'agit des aides pour soutenir le Bulletin salésien, les bulletins des Coopérateurs aux divers niveaux, la réalisation des bulletins locaux ou provinciaux ...
8. **MATERIELS DIVERS:** c'est une voix d'entrées-sorties, qui concerne surtout les divers matériels pour la formation, pour la bibliothèque du Centre, pour la formation personnelle et des Coopérateurs dans l'Association, pour des livres de spiritualité...
9. **GESTION TECHNIQUE:** il s'agit des frais de secrétariat: papeterie, poste, téléphone, électricité, location des locaux, employés, machines pour le bureau, meubles...
10. **VARIA:** tout ce qui n'est pas compris dans les voix ci-dessus.

3. UNE INDICATION D'AUTOFINANCEMENT

SOUMISE A L'EXAMEN DES CONSEILS PROVINCIAUX

- 3.1. Nous présentons maintenant une indication pour l'autofinancement dans l'Association à accueillir (et à réaliser selon les décisions de chaque Conseil provincial)

avec la souplesse nécessaire et avec responsabilité, selon l'esprit des réflexions que nous avons exposées dans la première partie.

La proposition répond à la demande que nous avons entendue maintes fois autour de nous: "MAIS, CONCRETEMENT, LA CONTRIBUTION DE CHAQUE COOPERATEUR, A COMBIEN DEVRAIT-ELLE S'ELEVER?".

Etant donné que fixer des niveaux minimums ou maximums à la contribution personnelle n'est pas dans l'esprit du Règlement, la réponse résulte d'une évaluation générale fondée sur les besoins financiers réels de l'Association pour bien fonctionner.

- 3.2. Des relevés des dépenses effectives réalisées par l'Association aux divers niveaux, on peut estimer que, pour remplir sa mission avec une certaine tranquillité, l'Association a besoin que chaque Coopérateur donne, à titre indicatif, du 0,3% au 0,5% des ses recettes mensuelles, qu'ils soient riches, ou très pauvres.

Cette proposition se rattache au budget de la Consulte mondiale pour 1997, que, en toutes simplicité et sincérité, nous voulons soumettre à votre attention. Il est entendu que, de tout ce qu'on se propose de faire, on ne fera que ce qui sera couvert par les entrées effectives.

BUDGET	1997	CONSULTE MONDIALE	
		LIRES	DOLLARS
Frais de voyages Consultants mondiaux		12.000.000 £	8.000 \$
Frais de voyages Coord. général		6.000.000 £	4.000 \$
Frais de secrétariat		34.000.000 £	22.667 \$
Impression de "Cooperatores"		30.000.000 £	20.000 \$
Impression du "Directoire de la Formation"		3.000.000 £	2.000 \$
Consulte 1998 (1ère quotité)		15.000.000 £	10.000 \$
Passif du bilan de 1996		20.000.000 £	13.333 \$
MONTANT DE PREVISION		120.000.000 £	80.000 \$

Nous pensons que la proposition du 0,3-0,5% tient raisonnablement compte des réelles possibilités financières de chacun et en même temps répond aux nécessités de l'Association et, en l'occurrence, de la Consulte mondiale.

- 3.3. Pour mieux comprendre le fonctionnement de cette proposition, que chacun pense à son salaire, à sa pension de retraite, à ses "pourboires" mensuels et calcule le 0,3% ... C'est pourquoi la proposition que nous faisons avec confiance nous paraît acceptable; il suffit de penser par exemple que celui qui gagne un million de lires par mois peut donner environ trois mille lires, c'est-à-dire environ 36.000 lires par an; celui qui gagne 100.000 lires par mois donnera environ 300 lires par mois.

Nous sommes convaincus qu'il y aura beaucoup de Coopérateurs qui diront: "Moi, je donnais déjà beaucoup de plus!". Bien: qu'ils continuent à donner comme toujours! Cette réflexion est nécessaire pour ceux qui n'avaient pas l'habitude de donner selon leurs possibilités et les besoins de l'Association.

Il est entendu que cette proposition doit être examinée par les Conseillers provinciaux afin de prendre des décisions concrètes à ce sujet, à communiquer aux Administrateurs et aux Conseillers locaux.

4. L'ESPRIT DE CETTE PROPOSITION

- 4.1. A travers cette indication du 0,3-0,5% nous entendons indiquer un point de repère raisonnable pour l'autofinancement, qui ne deviendra pas une cotisation fixe, mais plutôt une orientation à atteindre et, peut-être même, à dépasser, compte tenu de la liberté de chacun. Après ces indications, les Coopérateurs continueront à contribuer par des offrandes libres, mais en prenant en considération ce paramètre qui ne veut que responsabiliser tout le monde, selon les motivations de la première partie.
- 4.2. Il ne faut jamais oublier que dans la gestion de la solidarité financière devront prévaloir les principes, non pas de la fiscalité ni de l'imposition, mais plutôt ceux de la souplesse (tenir compte des possibilités concrètes des Coopérateurs) et de la progressivité (répondre de mieux en mieux aux besoins de l'Association).
- 4.3. Ce qui importe c'est de ne pas accueillir cette proposition, qui est bien sérieuse, comme une taxation. Elle n'est qu'une indication, un point de repère duquel nous voulons nous rapprocher. Chaque Administrateur local et provincial rappellera à tous le devoir du don: de soi et de ce qu'il a. L'autofinancement est beau s'il reste secret: "que ta main gauche ignore ce que fait ta main droite". En ce qui concerne la voix "Solidarité pour l'Association", l'Administrateur communiquera au Conseil et au Centre le montant total des contributions recueillies, et non pas le montant des contributions individuelles.

5. LA REPARTITION DES CONTRIBUTIONS

- 5.1. Pour nous orienter dans la répartition des contributions aux divers niveaux, nous vous présentons deux schémas de répartition, à savoir:
 - A. pour le Centre qui se trouve dans un regroupement provincial qui fait partie d'une Conférence nationale;
 - B. pour le Centre qui participe à un regroupement provincial qui est relié directement à la Consulte mondiale.

5.2. Situation A.

On a pensé que chaque Conseil local d'un regroupement provincial qui participe à une Conférence nationale doit envoyer au Conseil provincial 50% des contributions de "Solidarité pour l'Association" recueillies au cours de l'année précédente.

50% de l'argent recueilli selon l'indication de 0,3% par personne - qu'il ait beaucoup ou qu'il ait peu - sera donc destiné au Conseil provincial.

Le Conseil provincial, à son tour, de tout ce qu'il aura recueilli des Centres et par son activité sous la voix "Solidarité pour l'Association", gardera 60% pour ses propres activités provinciales, enverra 25% à la Conférence nationale et 15% à la Consulte mondiale, avant la fin du mois de juin de chaque année pour l'exercice de l'année précédente.

Exemple A:

si un Centre, qui fait partie d'une nation dans laquelle intervient la Conférence nationale (Italie, Espagne, Pologne, Brésil, Inde) recueille des ses Coopérateurs le montant total de £. 1.000.000 sous la voix "Solidarité pour l'Association", cette entrée serait répartie de la façon suivante:

En ce qui concerne le Conseil local:

1.000.000 x 50% = 500.000= restent pour le Centre
1.000.000 x 50% = 500.000= pour
le Conseil provincial
la Conférence nationale
et la Consulte mondiale

En ce qui concerne le Conseil provincial:

500.000 x 60% = 300.000= restent pour le Conseil prov.
500.000 x 25% = 125.000= pour la Conférence nationale
500.000 x 15% = 75.000= pour la Consulte mondiale

Ces indications de répartition entre Conférence nationale et Consulte mondiale pourraient être modifiées si la Conférence nationale ne les trouve pas adéquates.

5.3. Situation B.

Chaque Centre qui appartient à un regroupement provincial rattaché non pas à une Conférence nationale mais directement à la Consulte mondiale, gardera 60% des contributions et enverra 40% au Conseil provincial. A son tour, chaque Conseil provincial, de tout ce qu'il aura reçu des Centres, gardera 65% et enverra 35% à la Consulte mondiale.

Exemple B:

Si l'entrée est par exemple de £.1.000.000, elle serait répartie de la façon suivante:

En ce qui concerne le Conseil local:

1.000.000 x 60% = 600.000 restent pour le Centre
1.000.000 x 40% = 400.000 pour le Conseil provincial
et la Consulte mondiale

En ce qui concerne le Conseil provincial:

400.000 x 65% = 260.000 restent pour le Conseil prov.
400.000 x 35% = 140.000 pour la Consulte mondiale

Naturellement le Centre donnera les 400.000 livres (260.000 + 140.000 livres), ainsi que d'autres offrandes éventuelles "Pour l'oeuvre du Recteur Majeur", au Conseil provincial qui pensera ensuite à envoyer tant la partie destinée à la Consulte mondiale, que les offrandes au Recteur majeur.

- Si le Conseil local, ou provincial, se rend compte qu'on n'a pas atteint l'indication éventuellement prévue par le budget, il se mobilisera par plusieurs activités d'autofinancement pour se rapprocher le plus possible à la contribution prévue.

Et nous pourrions citer ici bien des exemples de créativité et de générosité malgré la pauvreté.

6. COMMENT GERER LES ECHEANCES RAPPROCHEES

- 6.1. Pour l'année 1996 nous recommandons vivement que chaque Conseil provincial donne sa contribution à la Consultation mondiale, sans tenir compte des critères présentés dans cette deuxième partie, mais selon ce qu'il a pu recueillir.
- 6.2. L'année 1997 sera l'année expérimentale au cours de laquelle nous désirons orienter la recette de nos contributions selon les voix du COMPTE RENDU FINANCIER que nous venons d'expliquer.
 - A. Avant tout il sera utile, vers la fin de 1996, d'élaborer un budget provincial pour aider les Centres à comprendre combien il est nécessaire de recueillir, compte tenu des besoins de la Consultation, de la Conférence nationale - là où elle existe -, et de son propre Conseil provincial.
 - B. Communiquer aux Conseils locaux quelle pourra être la contribution que le Conseil provincial attend de chacun d'eux pour répondre au budget provincial.
 - C. Durant l'année 1997, au fur et à mesure que parviennent des contributions d'une certaine consistance, il faudra en envoyer une partie pour la Consultation mondiale et une pour la Conférence nationale, là où elle existe.
- 6.3. Au début de 1998 on rédigera le COMPTE RENDU FINANCIER de 1997, en l'envoyant, avant la fin de juin, avec le reste des contributions de 1997 (pour solder le compte) à la Consultation mondiale et à la Conférence nationale, compte tenu des pourcentages indiqués auparavant (voir deuxième partie, n.5).
Ensuite, d'avril 98 à mars 1999, le Conseil local enverra la contribution pour 1998 au Conseil provincial et, à son tour, de juillet 98 à juin 1999 le Conseil provincial enverra sa contribution à la Consultation mondiale (et à l'éventuelle Conférence nationale) pour 1998. Et la même chose devrait arriver les années suivantes.

Il s'agira de voir comment les Administrateurs concrétiseront ces indications.

- 6.4. Durant l'été de 1998 la Consultation mondiale fera une évaluation pour donner des orientations définitives à l'Association tout entière sur la base des diverses observations et de l'expérience réalisée dans le domaine de la solidarité financière.

7. LE COMPTE RENDU FINANCIER, UNE OCCASION DE FORMATION

- 7.1. Enfin nous avons à coeur de faire remarquer comme les bilans deviennent l'occasion d'une réflexion de formation. Ils ne servent pas à de la bureaucratie, ni à des contrôles fiscaux, ni même comme documents à garder pour les années suivantes, mais pour évaluer la solidarité financière (RVA art. 21) et l'animation à l'intérieur de l'Association.
- 7.2. A travers ses voix, le bilan aide à être attentifs aux buts de l'Association. Ils deviennent les termes d'une évaluation des caractéristiques spécifiques de la mission que l'Association doit accomplir.
- 7.3. En vérifiant le bilan, le Conseil peut se demander: nous, Coopérateurs du Centre, ou de la Province,
(par rapport aux voix du COMPTE RENDU FINANCIER:)
 1. Comment avons-nous exprimé concrètement notre solidarité pour les besoins de l'Association?
 2. Comment avons-nous répondu à l'appel du Recteur majeur pour le vaste engagement salésien dans le monde?
 3. Combien avons-nous investi en ressources de type formatif et spirituel?

4. Combien avons-nous donné pour réaliser des activités apostoliques en faveur des jeunes?
5. Combien avons-nous affecté à l'animation et à la qualification des responsables?
6. Comment avons-nous répondu aux urgences de la charité?
7. A combien se monte notre contribution à la presse salésienne et à sa diffusion, à partir de celle de l'Association, pour la réalisation de notre BULLETIN,...?
8. Combien avons-nous dépensé pour le matériel destiné à la formation, au spirituel et à l'apostolat?
9. Combien avons-nous donné pour bien organiser notre Centre, ou notre Province, par rapport aux dépenses pour les locaux, pour le secrétariat, pour le bureau: pour tenir des réunions, pour se mettre en contact avec les autres, pour envoyer des informations?
10. Quelles autres voix de dépense, ou de recette, avons-nous remarqué dans l'animation de notre Centre, ou de notre Province?

CONCLUSION

L'important est qu'une réflexion sur le bilan s'exprime dans un climat de famille, où tous se sentent partie vivante dans un rapport de confiance réciproque et de confiance en la Providence de Dieu.

Très chers frères Administrateurs et membres du Conseil provincial, nous vous remercions pour votre patience à nous suivre jusqu'à maintenant. Peut-être n'avons-nous pas été assez clairs ou convaincants. Nous sommes à votre disposition pour des explications éventuelles sur les indications que nous avons données; nous sommes ouverts au dialogue et à la confrontation pour d'autres propositions significatives. Nous comptons sur vous afin que puisse se créer une mentalité de participation dans le domaine de la solidarité financière, ce secteur si vital pour l'Association. Merci beaucoup pour tout ce que vous ferez avec dévouement et responsabilité.

Nous vous souhaitons bonne route en invoquant sur nous tous
par l'Esprit le don de la communion.

En Don Bosco

Oliviero Zoli
Consulteur mondial
Administrateur

avec Roberto Lorenzini et Père José Reinoso
Coordinateur général Délégué central